

Délibération n°DEL-19-0017

Mise en oeuvre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire de la métropole de Toulouse en tant que territoire démonstrateur

L'an deux mille dix-neuf le jeudi quatorze février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à L'ARIA - rue du 11 novembre 1918 - Cornebarrieu.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	90
Procurations :	36
Date de convocation :	08 février 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	M. Bruno COSTES
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT,

	M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Sophie LAMANT	Christophe ALVES
M. Laurent MERIC	Brigitte CALVET
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Samir HAJJE
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Mme Elisabeth MAALEM	Josiane MOURGUE
M. Arnaud SIMON	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
M. Bernard SANCE	Régis GODEC
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Patrice RODRIGUES
Mme Anne BORRIELLO	Nadine MAURIN
M. Bernard SOLERA	Bertrand SERP
M. Raymond-Roger STRAMARE	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Henri DE LAGOUTINE
M. Marc DEL BORRELLO	Francis GRASS
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Laurence ARRIBAGE
M. Jean-Jacques BOLZAN	Pascale LABORDE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Emilion ESNAULT
M. Frédéric BRASILES	Daniel ROUGE
M. Joël CARREIRAS	Lysiane MAUREL
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie DEQUE	Olivier ARSAC
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
Mme Isabelle HARDY	Claude TOUCHEFEU
Mme Florie LACROIX	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christine ESCOULAN
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Dorothee NAON	Ghislaine DELMOND
Mme Gisèle VERNIOL	François BRIANCON
Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Martine BERGES	Dominique COQUART

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	M. Romain CUJIVES, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI

Délibération n° DEL-19-0017

Mise en oeuvre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire de la métropole de Toulouse en tant que territoire démonstrateur

Exposé

L'article L.115-1 du code de l'action sociale et des familles, fait de la lutte contre la pauvreté un « impératif national fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains ».

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, annoncée comme une priorité nationale par le Président de la République le 13 septembre 2018, entend traiter particulièrement :

- la reproduction de la pauvreté dès le plus jeune âge de la vie ;
- la garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants ;
- l'assurance pour tous les jeunes d'un parcours de formation permettant d'acquérir des compétences ;
- une meilleure accessibilité et équité des droits sociaux ;
- l'investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

C'est au travers de ces cinq engagements que Toulouse Métropole souhaite contractualiser avec l'État, au vu des caractéristiques du territoire métropolitain et au regard des réalités sociales liées à l'émergence de nouvelles formes de grande précarité.

Avec un pourcentage de variation de population de +7.3 % sur la période 2010-2015, le territoire de la Métropole toulousaine est l'un des plus attractifs de France. La croissance y est trois fois supérieure à la moyenne nationale.

Cette forte attractivité est liée à une multiplicité de facteurs, dont un tissu économique particulièrement dynamique et créateur d'emplois, un pôle universitaire d'excellence, des services publics de haut niveau, et enfin une situation géographique agréable au cœur de l'Europe du Sud.

Ces facteurs influent sur le taux de pauvreté de l'agglomération toulousaine, sensiblement inférieur à la moyenne des grandes métropoles.

Toutefois, les caractéristiques socio-éco-démographiques telles que, entre autres, l'évolution de la population, les revenus médians, le taux de chômage, représentent des variations significatives suivant les communes composant la Métropole. Ces disparités dessinent une aire urbaine peu homogène induisant des problématiques spécifiques autour de différents types de population en situation de grande précarité : des personnes isolées ou familles aux profils polymorphes et dont l'origine varie en fonction de réalités géopolitiques internationales.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Toulouse, en qualité d'initiatrice de politiques publiques, souhaite s'impliquer comme territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'engager prioritairement, au titre de ses compétences métropolitaines, en lien avec celles des communes et du Conseil Départemental de Haute-Garonne, chef de file de l'Action Sociale.

Les priorités identifiées par Toulouse Métropole dans le cadre des cinq engagements sont les suivantes :

- la prévention de la pauvreté en direction des enfants, des jeunes et de leur famille ;
- l'action prioritaire auprès des jeunes par l'activité professionnelle ;
- l'inclusion sociale et professionnelle des publics migrants sans domicile.

Elles se traduiront par différents dispositifs autour des axes suivants :

- l'égalité des chances dès les premiers pas : favoriser la réussite éducative et la veille éducative dès l'âge de 2 ans, développer le soutien à la parentalité à travers des lieux d'accueil enfants-parents dans la métropole (en particulier pour les familles migrantes), l'intégration des enfants allophones ;
- la garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants : mise à l'abri des familles avec enfants, aide alimentaire en direction des enfants et accès à la restauration scolaire pour les enfants issus de familles en situation de pauvreté, facilitation de la scolarité des enfants ;
- la garantie d'un parcours de formation pour tous les jeunes par une action renforcée de la prévention spécialisée dans la Métropole ;
- l'accompagnement vers l'emploi : développement du travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), aide à la création d'activité pour les personnes migrantes, mise en place d'actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, actions de médiation active vers l'emploi engagées dans le cadre du PLIE, ainsi que toute autre action emploi éligible à destination des publics cibles du plan de lutte contre la pauvreté et permettant leur inclusion professionnelle.

Cette contractualisation se traduira par une convention dont l'objet est la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur des objectifs communs, laissant toute la place à l'adaptation aux besoins du territoire et à l'initiative des acteurs.

La convention sera établie en début d'année 2019 pour une durée de trois ans, afin de définir des priorités conjointes qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, sous la forme d'engagements réciproques, d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

Les actions entreprises dans le cadre du plan pauvreté à l'échelle de la Métropole feront l'objet de dotations de l'État dont le montant exact sera défini prochainement.

Afin de permettre la conclusion et la signature de cette convention dans les délais impartis par l'État, il est proposé d'en déléguer la préparation et la passation au Président, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Il en sera rendu compte au Conseil de la Métropole.

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale du 14 janvier 2019,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'approuver l'engagement de Toulouse Métropole dans la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Article 2

De déléguer à Monsieur le Président de la Métropole la préparation et la passation de la convention susvisée.

Résultat du vote :

Pour	126
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 21/02/2019

Reçue à la Préfecture le 21/02/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC